



## Rappel de charges 2018 sur la vente d'un lot de partie commune créé

Par **Santo**, le **16/10/2019** à **17:54**

Bonjour,

Je me suis porté acquéreur en avril 2018 d'une partie commune avec l'accord des copropriétaires.

Cette vente a fait l'objet d'une modification du règlement de copropriété avec création de lot auquel a été attribué un certain nombre de tantièmes.

La vente devant notaire a eu lieu le 18/12/2018.

Le PV de l'AG d'avril 2018 stipule que la nouvelle répartition (tantièmes supplémentaires) ne sera applicable qu'à compter du 01/01/2019.

Or, mon syndic vient de faire un rappel de charges sur l'exercice 2018 sur la base de la nouvelle répartition, c'est à dire que sur une période pendant laquelle je n'étais pas propriétaire du nouveau lot créé, le syndic m'impute des charges.

Est ce légal ?

Je vous remercie pour vos lumières,

Cordialement